L'exploitant du parc éolien de Saint-Brieuc, poursuivi pour pollution, relaxé

Le tribunal correctionnel de Brest a relaxé, vendredi, l'exploitant du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc Ailes Marines, filiale de l'énergéticien espagnol Iberdrola, jugé pour une fuite d'huile, lors du forage en mer des fondations des éoliennes, en 2021.

Les associations de défense de l'environnement, qui s'étaient portées partie civile et réclamaient plusieurs milliers d'euros de dommages et intérêts, ont été déboutées. Le jugement du tribunal est conforme aux réquisitions du parquet qui avait évoqué, lors de l'audience, fin septembre, la toxicité « résiduelle » de l'huile en cause et le fait que la preuve de conséquences environnementales n'était « pas rapportée ».

Une fuite de 170 litres d'huile en mer

La société Ailes Marines était poursuivie pour une fuite de 170 litres survenue le 14 juin 2021, à 4 h 45, causée par le desserrage d'une pièce servant à guider les opérations de forage en mer. L'huile s'était répandue sur une surface de 16 km de long sur 3,3 km de large, avant de se disperser naturellement, le lendemain. Cette huile biodégradable « ne figure pas parmi les listes de produits toxiques de la réglementation européenne », avait plaidé l'avocate d'Ailes Marines, alors que la société était poursuivie pour rejet en mer de « substance nuisible ».

À l'inverse, l'avocat de deux associations avait dénoncé une « faute d'imprudence » d'Ailes Marines.



C'est le navire Aeolus, appartenant à la société néerlandaise Van Oord, sous-traitante d'Ailes Marines, qui avait déclaré la fuite aux autorités.

Photo Lionel Le Saux